CONSEIL MUNICIPAL
du 1er octobre 2018

Convocation
26.09.2018

L'an deux mil dix-huit, le 1er octobre à vingt heures le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en **session extraordinaire**, sous la Présidence de Jean-Yves BIGOT, 1er Maire Adjoint, sur convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Générale des Collectivités Territoriales

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 25 septembre 2018, le conseil municipal a été à nouveau convoqué le lundi 1er octobre 2018 à 20h et peut délibérer valablement sans condition de quorum.

Présent(e)s : **Messieurs BIGOT Jean-Yves, Sandrine BUISSET, CHOMET Guy, TONNELLIER Denis, NAELS Frédéric, PLOMTEUX Daniel, José-Félix ORTUN, Messieurs Patrick ANDRE, Frédéric LANNEAU et Michel DELOMEZ Didier**

Représenté(e)s :

Absents : **Mesdames Anne LÉCRIVAIN, Valérie SAUSIER, Dominique FORET, RAZON Didier, Jean-Claude LAMARQUE**

Secrétaire : **Madame Sandrine BUISSET**

Aucune remarque n'est faite sur le compte rendu de la séance du 10 septembre 2018. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- **CREATION DE POSTE – ACCOMPAGNATRICE**
- **SDESM – MARCHE DE MAINTENANCE**
- **AFFAIRES DIVERSES**

2018/33 – CREATION DE POSTE – ACCOMPAGNATEUR DES TRANSPORT SCOLAIRE

Pour le bon fonctionnement des transports scolaires, une accompagnatrice doit être présente dans le car afin d'accompagner les élèves du RPI Châtenay – Égligny.

Les membres :

- **ACCEPTENT à l'unanimité**,

- De créer un poste d'accompagnateur scolaire du 03 septembre 2018 au 05 juillet 2019 à raison de 21h mensuelles.

2018/34 – OPÉRATION 3000 LAMPES BF – ÉCLAIRAGE PUBLIC – PROGRAMME 2018

Vu l'article 2.II de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maitrise d'ouvrage publique.

Considérant que la commune est adhérente au Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM) ;

Considérant l'**A**vant **P**rojet **S**ommaire réalisé par le SDESM

Après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

• **APPROUVE** le programme de travaux et les modalités financières

• **DELEGUE** la maîtrise d'ouvrage au SDESM concernant les travaux sur le réseau d'éclairage public de la commune,

• **DEMANDE** au SDESM de lancer les études et les travaux concernant 52 points lumineux sur le réseau d'éclairage public

Le montant des travaux est évalué d'après l'**A**vant **P**rojet **S**ommaire à 43 591.20€

• **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de l'année de réalisation des travaux

• **AUTORISE** le Maire à signer la convention financière et toutes pièces s'y référant relatifs à la réalisation des travaux.

• **AUTORISE** le SDESM à récupérer les certificats d'économie d'énergie auprès de son obligé ou à présenter les dossiers de demande de subvention auprès de l'ADEME et autres organismes.

•

• **AUTORISE** le SDESM à évacuer et à mettre en décharge spécialisée les points lumineux déposés afin d'effectuer le traitement et le recyclage des déchets.

La séance est levée à 20h22.

Le Maire Adjoint,
Jean-Yves BIGOT